

AVIS PUBLIC

Maria, le mercredi 28 mars 2023

Objet : Reddition de compte – Décret 1596-2021, article 14

Suivant la nécessité pour la MRC de publier annuellement « un bilan comprenant, pour chaque municipalité locale de son territoire et par type de milieu hydrique [...] les renseignements suivants : le nombre d'autorisations délivrées sur le territoire de chaque municipalité locale en vertu du présent chapitre, la liste des différentes activités autorisées, et la superficie totale, en m², visée par l'ensemble des autorisations délivrées » (Québec, Décret 1596-2021, art. 14). Vous trouverez ainsi jointe au présent avis la reddition de compte.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laurent Nadeau', is centered on the page.

Laurent Nadeau
Aménagiste



Reddition de compte – Décret 1596-2021, article 14

Téléchargez le document : [cliquez ici !](#)

102, RUE NADEAU, C.P. 5030, CARLETON-SUR-MER (QUÉBEC) G0C 2Z0
Téléphone : 418 364-2000 Courriel : info@mrcavignon.com

Partenaire de vos projets

mrcavignon.com  